

**DEPARTEMENT DE L'INDRE
COMMUNE DE MOUHERS**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 1^{ER} JUILLET 2020 A 19 H 15**

Selon convocation en date du : 23 juin 2020.

- **Délibération N°2020-024** – Vote des taxes locales
- Questions diverses

APPEL NOMINAL DES CONSEILLERS

- **présents** : Barbara NICOLAS, Maire - Samuel LARDEAU, 1^{er} adjoint - Dominique GIRAUD, 2^{ème} adjoint - Jean-Louis DEBEURET, 3^{ème} adjoint - Arnaud CAYET - Aurélien DECHATRE - Philippe PIGOIS - Claudine LAMY - Bruno PARNY - Roseline RODET - Marie-Christine CHATAIN.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Bruno PARNY est désigné comme secrétaire de séance.

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 26 MAI 2020

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte-rendu de la séance du 26 mai 2020. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré l'adopte, à l'unanimité.

Début de séance à 19h20.

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2020-024 : VOTE DES TAXES LOCALES

En application de l'article 11 de l'ordonnance n°2020 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, la date de transmission des délibérations des impositions directes locales de l'année 2020 a été reportée au 3 juillet 2020 (conformément à la circulaire du 3 avril 2020).

De plus, compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi des finances 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que depuis la dernière réunion, nous avons eu des informations complémentaires quant à la baisse drastique du produit fiscal dès 2020. Cette baisse ferait suite à un contrôle fiscal des carrières de Cluis. Cette situation est inédite. L'année va être difficile. Nous serions éligibles à une dotation de l'état dégressive sur 5 ans.

Madame le Maire, sur les conseils des services fiscaux, propose d'augmenter raisonnablement les taux cette année et de les voter comme suit :

• taxe foncière (bâti) :	11.76 %	pour un montant de 17 252 €
• taxe foncière (non bâti) :	36.24 %	pour un montant de 17 613 €
• CFE :	21.30 %	pour un montant de 5 133 €

Le montant de ces taxes s'élève à **39 998 €**.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Philippe PIGOIS informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par des administrés concernant l'entretien du lavoir de Limanges. Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que toute demande doit être formulée par écrit.
- Monsieur Aurélien DECHATRE informe le Conseil Municipal qu'un panneau de signalisation est mal positionné au lieu-dit Les Paillets. Madame le Maire répond que cette erreur sera rectifiée dans les meilleurs délais.

Pour information :

- En raison de la préparation budgétaire, le secrétariat de mairie sera fermé au public à compter du jeudi 2 juillet 2020. Accueil sur rendez-vous uniquement.

La séance est levée à 20H35.

A Mouhers, le 7 juillet 2020.

Le secrétaire de séance,

Monsieur Bruno PARNY.